

CONDITIONS GÉNÉRALES MA 'PROTECTION JURIDIQUE

Article 1. Définition

Dans le cadre des présentes dispositions, il faut entendre par :

- a) Adhérent : personne ayant signé le contrat ;
- b) Bénéficiaires : personnes déclarées à la souscription du contrat (Adhérent, Conjoint, Enfants mineurs)
- c) Renseignement juridique : fourniture d'informations essentielles par des juristes qualifiés.
- d) Assistance juridique : prise en charge par des juristes spécialisés au plan informationnel et judiciaire.

Article 2. Description des produits

I) Ma'Protection Juridique de base : 5 000 FCFA/mois

Les acquéreurs de ce produit bénéficient :

- Des renseignements juridiques dans tout domaine de droit ;
- Un accompagnement et une assistance par un juriste/Avocat spécialisé dans le règlement amiable du litige sans assistance devant le tribunal ;

Ce produit couvre l'adhérent et au plus quatre autres membres de la famille (Conjoint, enfant mineur).

II) Ma'Protection Juridique complète : 10 000 FCFA/mois

Les acquéreurs de ce produit bénéficient :

- Des renseignements juridiques dans tout domaine de droit ;
- Une assistance juridique en cas de procédure devant les tribunaux ;

Ce produit couvre l'adhérent et au plus quatre autres membres de la famille (Conjoint, enfant mineur).

Article 3. Processus de prise en charge

Article 3. 1. La déclaration du litige

Tout litige survenu doit être déclaré dans un délai de 30 jours par l'adhérent sur son espace mutualiste. La déclaration doit résumer le litige et préciser les attentes vis-à-vis de la partie adverse.

Article 3. 2. Le renseignement juridique

C'est la prise en charge par la fourniture de renseignements permettant au bénéficiaire de gérer son contentieux.

Article 3. 3. La négociation amiable

Des juristes spécialisés engagent des échanges avec la partie adverse en vue d'une solution amiable.

Article 3. 4. Le procès

A défaut de solution amiable, des juristes spécialisés suivent le bénéficiaire à toutes les étapes du procès.

Article 4. Litiges garantis

Ce sont : Consommation de biens et services ; Dommages corporels, responsabilité et contrat ; Accidents de la circulation ; Service Public et Administration ; Fiscalité ; Sécurité Sociale ; Retraite ; Vie professionnelle de l'agent public et du salarié ; Emplois familiaux ; Successions, legs et donations ; Famille ; Infractions pénales ; Domiciles.

NB : Tous les litiges survenus sur le territoire ivoirien sont garantis.

Article 5. Litiges exclus

Sont exclus les litiges: découlant de faits ou actes dommageables survenus avec une intention malveillante du bénéficiaire ; nés avant la signature du contrat ; découlant de catastrophes naturelles et conflits armés ; ayant un intérêt pécuniaire inférieur à 100'000 F CFA ; un différend opposant les personnes titulaires du même numéro de contrat ; se rapportant aux baux commerciaux, ruraux, professionnels et / ou mixte ; ainsi que ceux relevant de domaines spécifiques précisés dans les CONDITIONS GENERALES STANDARD (voir espace mutualiste)

Article 6 : Prise d'effet du contrat

Le contrat prend effet 3 mois après le paiement de la première cotisation.

Article 7 : Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une année est renouvelable par tacite reconduction.

Article 8 : Prescription

Toute action découlant de ce contrat est prescrite dans le délai de deux ans à compter de l'événement qui lui donne naissance.

Article 9. Résiliation

La résiliation se fait à la demande de l'adhérent dans un délai de trois (03) mois avant la fin de l'année civile.

NB: Le contrat ne peut être résilié que si l'adhérent a au moins un an d'ancienneté.


Article 10. Suspension des prestations

Les prestations sont suspendues :

- En cas de non-paiement de la cotisation au plus tard le 15 du mois suivant.
- En cas de fraude constatée, avérée et opérée par le bénéficiaire.

Article 11. Litige

En cas de litige résultant de la présente adhésion, le tribunal du siège social de la MAECI est compétent.

| | |
|---|---|
| <p style="text-align: center;">Adhérent</p> <p>Nom :</p> <p>Prénoms :</p> <p>Date de naissance :</p> <hr/> <p style="text-align: center; font-size: small;">DATE ET SIGNATURE PRÉCÉDÉES DE LA MENTION LU ET APPROUVÉ</p> | <p style="text-align: center;">POUR LA MAECI</p> <p style="text-align: center;">LE DIRECTEUR EXECUTIF</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p style="text-align: center;">Dr YOUAN BI T. B. ATHANASE</p> |
|---|---|